



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 20.10.2022

Numéro de publication: BH07-0000003388

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation André Manzini en liquidation

Organisation concernée:

Fondation André Manzini en liquidation
CHE-101.747.438
Route des Tilles 6 a
1847 Rennaz

Contexte:

Par décision du **13 octobre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé le transfert de patrimoine de la **Fondation André Manzini en liquidation**, dont le siège est à **Rennaz**, à la **Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais**, dont le siège est à **Rennaz**. De plus amples informations peuvent être obtenues directement auprès du Conseil de fondation, c/o Espace Santé Rennaz, Route des Tilles 6A, 1847 Rennaz. La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Transfert de patrimoine du 13 octobre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne